

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 5 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	8

Objet de la délibération
FINANCES Contrat ADICO - RGD
Référence
16_20250405_1.4.3

Date de la convocation
20/03/2025 et 01/04/2025

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
08/04/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 5 avril à 9 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 1^{er} avril 2025. Cette séance s'est déroulée au siège du Pôle métropolitain du Grand Amiénois – 60 rue de la Vallée à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Pascal RIFFLART, Hubert CAPELLE.

Excusés ayant donné procuration :

Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ ;
Florence RODINGER a donné pouvoir à Pascal RIFFLART ;
Pascal OURDOUILLÉ a donné pouvoir à Hubert CAPELLE ;
Maryse VANDEPITTE a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE.

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Alain MOLLINIENS, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Bernard BOCQUILLON, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSES, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Didier DINOUE, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

A été nommé secrétaire de séance : Paul-Eric DECLE

Le Président rappelle que depuis le 25 mai 2018, les collectivités territoriales, comme toutes les autres organisations publiques et privées de l'Union européenne, doivent respecter le règlement européen sur le traitement et la libre circulation des données à caractère personnel, dit « RGPD ». Cette réglementation vient renforcer les droits des personnes sur leurs données personnelles, ainsi que la sécurité de ces données. Elle prévoit des sanctions importantes en cas de manquement aux nouvelles obligations.

Les textes prévoient :

- L'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD, ou DPO, anglicisme tiré de " Data Protection Officer") ;
- L'obligation d'information de l'utilisation des données à caractère personnel et également en cas de perte de données
- L'autorité territoriale peut être tenue pénalement responsable en cas de non-conformité à ce règlement ;

Afin de réaliser cette prestation le Pôle métropolitain envisage de contractualiser auprès de l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités), partenaire de Somme Numérique pour intervenir auprès des collectivités souhaitant souscrire à ce service pour la mutualisation d'un délégué externe à la protection des données.

Cette prestation comprend :

- Une phase de diagnostic et d'identification des traitements de données à caractère personnel ;
- Création du registre des traitements ;
- Plan d'action en cas de fuite de données ;
- Mutualisation d'un DPO (délégué à la protection des données) qui maintiendra le registre et le plan d'actio ;

Le coût prévisionnel de ce contrat d'abonnement sur 4 ans est estimé à 2 883,60 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

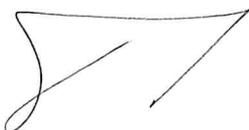
Vu le règlement général de protection des données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018 ;

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

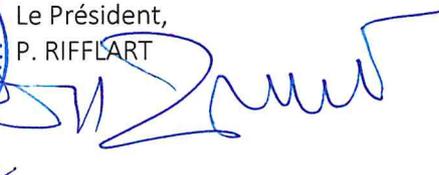
- Autorise le Président à contractualiser avec l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) pour la mise en place d'un accompagnement à la protection des données à caractère personnel (DPO).
- Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.
- Inscrit l'inscription des crédits aux budget 2025 et suivants.

Fait et délibéré le 5 avril 2025
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président,
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	16_20250405_143
Objet :	Finances : Contrat ADICO RGPD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20250405-16_20250405_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20250405-16_20250405_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	906 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib16_Contrat ADICO RGPD.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20250405-16_20250405_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	7 avril 2025 à 14h35min50s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	7 avril 2025 à 14h35min54s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	7 avril 2025 à 14h35min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2025 à 14h35min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2025 à 14h36min11s	Reçu par le MI le 2025-04-07